

**Déclaration du Sénégal au nom du Groupe Africain  
dans le cadre du Dialogue interactif sur  
la santé et la malnutrition (en rapport avec le droit à l'alimentation)  
ainsi que sur la situation des femmes (par rapport à l'accès au logement)  
Genève, le 6 mars 2012**

**Madame la Présidente,**

Je voudrais, au nom du Groupe africain, remercier Monsieur Olivier DE SCHUTTER, Rapporteur spécial sur le droit à l'alimentation et Madame Raquel ROLNIK, Rapporteuse spéciale sur le logement convenable en tant qu'élément du droit à un niveau de vie suffisant ainsi que sur le droit à la non-discrimination dans ce domaine, pour la qualité de leur rapport respectif.

**Madame la Présidente,**

Lorsqu'on parle de malnutrition, l'Afrique est concernée à plus d'un titre. En effet, elle fait face à la faim due notamment, à la pauvreté, à la désertification, aux règles inéquitables du commerce international et au changement climatique.

C'est en réponse à cette situation que les Etats africains ont lancé la Stratégie Régionale Africaine pour la nutrition 2005-2015 révisée qui recommande un investissement approprié dans le domaine nutritionnel et met l'accent sur la durabilité et la responsabilisation de la communauté dans la recherche de solutions.

D'ailleurs, comme précisé au paragraphe 17 du Rapport, « le droit à une alimentation suffisante, qui inclut le droit à une nutrition satisfaisante, est un droit universel garanti à tous ». Ainsi, pour assurer une pleine jouissance de ce droit à toute la population y compris les plus vulnérables, il est fondamental d'investir dans l'agriculture qui est le moteur du développement en Afrique.

De même l'approche fondée sur les droits de l'homme trouve ici toute sa pertinence, ~~à travers par exemple, la promotion des droits de la femme en vue d'un meilleur accès à l'éducation, à la terre et au crédit afin d'améliorer leurs revenus dont une partie pourrait servir à renforcer la lutte contre la malnutrition.~~

C'est pourquoi le Groupe africain est d'avis que les recommandations du Rapporteur spécial faites aux Etats, au secteur privé et à l'OMS méritent un examen minutieux de la part des acteurs concernés.

**En ce qui concerne le droit au logement convenable**, le Groupe africain voudrait souligner les avancées significatives notées dans la promotion de ce droit fondamental pour les femmes, en particulier en Afrique. En effet, de nombreux pays africains garantissent ce droit dans leur constitution et ont mis en place des législations et politiques publiques destinées à favoriser l'accès des femmes à un logement décent. Cependant, le Groupe africain en appelle au renforcement des capacités et du pouvoir économique des femmes, afin de favoriser un plus large accès ~~pour ces dernières~~, *pour ces dernières :* au logement,

**Je vous remercie de votre aimable attention.**